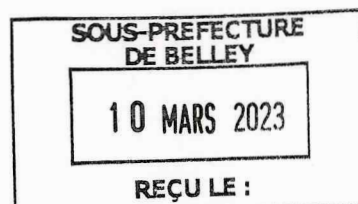


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 02 MARS 2023



Objet : Débat d'orientation budgétaire du CCAS de PLATEAU D'HAUTEVILLE

L'An deux mille vingt-trois, le deux mars, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune PLATEAU D'HAUTEVILLE, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Karine LIEVIN, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

PRESENTS : Mmes Karine LIEVIN, Solange DOMINGUEZ, Nicole FERRO, Michèle ESPADE, Nadine BUTZER et MM. Gilbert LEMOINE et Joël BORGEO

ABSENTS EXCUSES : Mmes Marie-Hélène PERILLAT, Annie BOURDONCLE et MM. Philippe EMIN, Jacques FUMEX et José RODRIGUEZ

ABSENTS : Mmes Jessie MARIN, Marie ROLLET, Jeanne GOUDJO-HINGREZ, Séverine BORGNAT et M. Olivier BROCHET

Madame Karine LIEVIN, Vice-Présidente du CCAS rappelle aux membres du Conseil Administratif que conformément à l'article 2312-1 du CGCT modifié par l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, il est nécessaire qu'un débat sur les orientations budgétaires se déroule dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Madame Karine LIEVIN présente à l'Assemblée un rapport sur les orientations budgétaires proposées pour le budget du CCAS, portant notamment sur :

- les actions en faveur des personnes âgées
- les actions en faveur des personnes en difficulté sociale,
- les actions en faveur des indigents.

Le conseil Administratif,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2023,
- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

Copie Certifiée conforme au Registre des Délibérations,

Président du CCAS

Philippe EMIN.

